

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'inscription à l'un de nos programmes implique l'acceptation totale des Conditions de Ventes

Prix et Paiement

Avec la confirmation de la réservation, le client devra verser à Villatropic un acompte correspondant à 30 % du prix du séjour frais de dossier et taxes compris, le solde étant à régler 45 jours avant le début du séjour.

Le non respect de ces délais ouvre à Villatropic le droit d'annuler la réservation. En cas de réservation effectuée dans les 45 jours qui précèdent le début de la location le client devra verser le montant intégral dû, comme indiqué sur la facture, ce versement est une condition obligatoire pour obtenir la confirmation de la réservation.

Les règlements peuvent être effectués par virement sur notre compte en euros n° 6202620000418 domicilié à State Bank of Mauritius - State Bank Tower - 1, Queen Elizabeth II avenue - Port-Louis - Mauritius, ou par carte bancaire (Visa ou Master Card), moyennant 3 % supplémentaires pour participation aux frais bancaires.

Les prix sont ceux qui sont indiqués dans le bon de réservation et s'entendent à la nuit d'hébergement. Ils sont calculés sur la base des conditions économiques et des taxes en vigueur à la date d'émission du bon de réservation. Nous nous réservons la possibilité de corriger nos prix rétroactivement, au prorata de toute fluctuation importante (+ de 10 %) des cours de change (notamment entre l'euro et la roupie mauricienne), ou de tout élément ayant un impact sur nos coûts de revient (taxes etc.).

Villatropic s'engage à garantir les prix 45 jours avant le départ, et dans le cas d'une éventuelle augmentation supérieure à 10%, à accepter un délai de 8 jours pour toute annulation, sans frais. Dans les autres cas les conditions d'annulation ci-dessous mentionnées s'appliqueront.

Le contrat de location des villas et la facturation globale ne se feront qu'à un seul nom, avec mention des noms et prénoms des autres locataires.

Caution : Pour certaines locations une caution sera demandée, celle ci sera restituée après état des lieux le jour du départ des locataires.

Déroulement du séjour et responsabilité

La "livraison" de la villa ne sera effective qu'après remise des clés par le propriétaire, son représentant ou notre agent local. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté, la villa réservée ne peut être louée au client, nous nous réservons le droit de trouver un hébergement alternatif de même valeur ou de valeur supérieure. Cependant nous pourrions demander au client une participation financière complémentaire, si cela entraîne une dépense supplémentaire de plus de 30 % au regard du tarif public de la réservation initiale.

La capacité d'accueil des villas est limitée et consignée dans notre tarif et dans le bon de réservation (enfants compris). Si nous constatons un dépassement du nombre de personnes, ou si les agissements des locataires sont contraires aux lois locales en vigueur, si le client casse des objets ou viole les normes élémentaires du savoir-vivre, nous nous réservons le droit de demander aux locataires de quitter immédiatement les lieux, sans préavis et sans remboursement des jours de location restant à courir. Le client est tenu à traiter avec le plus grand soin et ménagement la villa ainsi que ses équipements. Si des dommages devaient se produire durant son séjour, le client devra le communiquer aussitôt au propriétaire ou à notre agent local, et rembourser les dommages ou remplacer les objets. Le locataire (personne qui a accepté le bon de réservation) répond également pour ses compagnons de séjour et pour les enfants.

Au cas où le client décide de quitter les lieux de son plein gré, s'il annule sur place sa réservation ou écourte son séjour, aucun remboursement ne sera effectué.

Les clients qui ne veulent pas accepter l'état d'une habitation doivent le déclarer au moment de la remise des clés, en présence de notre réceptif, et Villatropic doit en être informé immédiatement par fax. Si le client a objectivement raison, nous lui proposerons une villa ayant des caractéristiques semblables et correspondant au même niveau de prix, si des villas de remplacement sont disponibles au moment de la réclamation. L'acceptation de la villa de remplacement exclu tout droit à réclamations. La responsabilité de Villatropic ne saurait être engagée pour tout défaut ou panne du matériel mis à disposition dans la villa, ou concernant l'alimentation hydrique et /ou électrique.

Les villas avec piscine sont strictement réservées aux adultes et enfants sachant nager sous la surveillance de leurs parents. L'accès aux piscines n'est généralement pas protégé et il appartient aux clients de prendre toutes les précautions nécessaires. Villatropic et le propriétaire déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Villatropic ou le propriétaire ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables en ce qui concerne les services de ménage, blanchisserie et préparation des repas inclus dans les prestations, ces tâches étant assurées sous la responsabilité exclusive du client. Tout objet de quelque nature qu'il soit appartenant aux clients et qui pourrait être malencontreusement détérioré par le personnel de service (chute d'objet, détérioration de vêtement lors de la blanchisserie, etc.) ne pourrait faire l'objet d'un quelconque dédommagement. De même, Villatropic ou le propriétaire, ne pourraient être tenus pour responsable dans le cas d'une intoxication suite à la préparation d'un repas par notre personnel, que les aliments aient été achetés par la personne chargée du service ou par le client.

Il appartient au client d'assurer ses objets de valeur car en cas de vol dans la villa louée, que ce soit avec ou sans effraction, il ne pourrait en aucun cas engager la responsabilité de Villatropic ou du propriétaire. Un coffre-fort étant à disposition dans nos villas, ainsi que très souvent une alarme, il appartient au client de prendre les précautions nécessaires.

Les descriptifs des villas présents dans les brochures sont valides à la date de parution inscrite en fin de page de ces documents et Villatropic dégage toute responsabilité en cas de modifications éventuelles apportées ultérieurement par le propriétaire.

Prolongation de séjour

La durée du séjour peut être prolongée sur place dans la mesure des disponibilités. Dans l'éventualité où le client désire étendre son séjour, il devra effectuer toutes les démarches nécessaires à cette prolongation auprès de la compagnie aérienne de son choix et contacter Villatropic au plus tôt afin de définir les modalités de la prolongation.

Frais d'annulation et de modification

En cas d'annulation, les frais de dossier, d'assurances et de banque ne sont jamais remboursables par Villatropic.

Villatropic propose aux clients, une assurance « Solution Hébergement » auprès de notre partenaire Mondial Assistance, cette assurance devant être souscrite au moment de la réservation.

Toute annulation par le client devra être confirmée par lettre recommandée avant la date de départ prévue.

Postérieurement à la réservation, toute modification (changement du nombre de personnes, des dates, des transferts, etc.) pourra se faire dans la mesure du possible, mais entraînera automatiquement 75 € de frais supplémentaires.

Dès le paiement de l'acompte, la réservation est ferme et définitive. En cas d'annulation, le client s'engage à régler le solde de la facture, à hauteur des pénalités d'annulation qui lui incombent.

Toute annulation du fait du client entraînera les frais suivants :

- Dès la réservation jusqu'à 90 jours avant le début du séjour : 25% du total de la facture.
- Entre 75 jours et 89 jours avant le début du séjour : 40% du total de la facture.
- Entre 45 jours et 74 jours avant le début du séjour : 60% du total de la facture.
- Entre 25 jours et 44 jours avant le début du séjour : 75% du total de la facture.
- Entre 1 et 24 jours avant le début du séjour : 100% du total de la facture.

Transport aérien

Villatropic peut intervenir auprès de ses partenaires commercialisant l'aérien, mais uniquement dans le but de faciliter les démarches de ses clients et éventuellement obtenir de meilleurs tarifs. En tout état de cause, les billets d'avion seront réglés séparément par le client, auprès de la compagnie aérienne ou de l'agence de son choix.

La responsabilité de Villatropic ne saurait en aucun cas se substituer à celle des transporteurs aériens. En particulier, les retards dus aux compagnies aériennes ne pourront entraîner aucune indemnisation ou prolongation de la durée de location.

Formalités

Pour les ressortissants de la CEE, les formalités se limitent à la présentation d'un passeport en cours de validité, valable 6 mois après la date de retour. Les enfants doivent figurer sur le passeport d'un adulte ou posséder leur propre passeport. Lorsqu'un mineur est accompagné d'une tierce personne, il doit se munir d'une autorisation de sortie du territoire français. Aucun vaccin n'est exigé, à moins d'avoir séjourné auparavant dans un pays africain. Auquel cas, le vaccin de la fièvre jaune est obligatoire. Ceci est donné à titre indicatif et il appartient au client de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de douanes, de police et de santé. Pour les non ressortissant français, prière de consulter les autorités compétentes de leur pays, de leur consulat ou de leur ambassade.

Aucun remboursement ne sera effectué si le client ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur sa convocation, ou s'il ne peut présenter les documents de police et de santé exigés pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité, certificat de vaccination...).

Activités externes

Les activités sportives effectuées durant le séjour sont pratiquées aux risques et périls des clients, même si celles-ci résultent de l'utilisation de matériel mis à la disposition dans nos locations.

La responsabilité de Villatropic ne saurait être engagée en cas de prestations effectuées par un tiers, même conseillé par Villatropic ou un de ses représentants.

Force majeure

Tout élément naturel, quelle que soit son importance (intempéries, cyclones, marées, vents violents...) et de nature à modifier tout ou partie des prestations proposées, soit en mettant Villatropic dans l'impossibilité de respecter les termes de la réservation, soit en entraînant une discordance entre le bon de réservation et la réalité du moment ne pourra, en raison de son caractère imprévisible, engager la responsabilité directe ou indirecte de Villatropic et aucun dédommagement financier ou autre ne pourra être demandé. Cependant, en cas d'événement dits « de force majeure », Villatropic s'efforcera, dans la mesure du possible, de proposer une solution commerciale en vue de satisfaire le client.

La responsabilité des parties sera entièrement dérogée si l'inexécution de l'une ou l'autre ou de la totalité des obligations mises à la charge des parties et prévues par les accords contractuels résulte d'un cas de force majeure.

D'une manière générale est considéré comme un cas de force majeure, tout événement indépendant de la volonté de la partie qui l'invoque, l'imprévisible ou, si prévisible, inévitable, qui interviendrait pendant l'exécution des accords contractuels et qui en empêcherait partiellement ou même totalement leur exécution. Dans ce cas, la partie non défaillante pourra demander la résiliation des accords contractuels, sans être tenue à verser une quelconque indemnité, et en conservant le bénéfice des sommes dues ou des prestations acquises à la date de la demande de résiliation.

Responsabilité Contentieux

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération au retour. Il appartient au client d'apprécier avant son départ si le prix lui convient.

Pour être prises en compte toutes observations ou manquements sur le déroulement du séjour, doivent être signalés à Villatropic par lettre recommandée dans les 24 H qui suivent le problème en y joignant toutes les pièces justificatives du préjudice subi, afin qu'il puisse être éventuellement envisagé un dédommagement commercial.

Villatropic est tenu à une obligation de moyens au titre des présentes. Si la responsabilité de Villatropic venait à être reconnue au titre d'un service commandé en application des présentes, le montant maximum de dommages et intérêts auxquels elle pourrait être condamnée est en tout état de cause plafonné au prix perçu par Villatropic pour le service en question.

En cas de litige ou de désaccord, il est convenu que préalablement à toute action en justice, les parties mettront tout en oeuvre pour régler leur différend à l'amiable.

Toutefois si les tentatives de rapprochement amiable s'avéraient infructueuses et en cas de désaccord ou de difficulté persistante sur l'interprétation et l'exécution du présent contrat, le litige sera soumis au Tribunal Port-Louis - Mauritius, étant sur ce point précisé que les accords contractuels et leurs annexes éventuelles sont entièrement soumis aux dispositions de la loi mauricienne.